

**COMPLEMENT STATISTIQUE 2009 RELATIF A L'EMPLOI
DU PROGRAMME NATIONAL DE REFORME FRANÇAIS
(PNR) 2008-2010**

**Complément statistique relatif à l'emploi
du Programme national de réforme français (PNR) 2008-2010**

La croissance et l'emploi ont été au cœur de la réforme de la stratégie de Lisbonne, en 2005. En Juillet 2008, le conseil de l'Union Européenne a rappelé que les lignes directrices pour l'emploi, énoncées dans la stratégie européenne pour l'emploi, demeuraient valables jusqu'en 2010. Les 26 indicateurs présentés dans ce complément ont été sélectionnés par le groupe « indicateurs » du Comité de l'Emploi au niveau européen, et validés par ce Comité le 24 juin 2009.

A seule fin de faciliter l'utilisation de ces statistiques par l'ensemble des Etats membres dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs suivent le plan de lignes directrices pour l'emploi (LDE).

Les grands axes de la politique de l'emploi en France et leur architecture d'ensemble sont cependant retracés dans le Programme National de Réforme 2008-2010. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne révisée en mars 2005, il avait en effet été décidé que les Etats membres établiraient des Programmes Nationaux de Réforme « répondant à leurs besoins et à leur situation spécifique ». Les 26 indicateurs figurant dans ce complément contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises.

Ligne directrice 17 : Appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale

17.M1	Taux d'emploi
17.M2	Croissance de l'emploi total
17.M3	Taux de chômage
17.M4	Taux d'activité
17.M5	Croissance de la productivité du travail, par tête et horaire
17.M6	Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux

Ligne directrice 18 : Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail

18.M1	Ratio de chômage des jeunes
18.M2	Écart de salaires horaires entre hommes et femmes
18.M3	Structures d'accueil des jeunes enfants
18.M4	Age moyen de sortie du marché du travail

Ligne directrice 19 : Assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées, et les personnes inactives

19.M1	Taux de chômage de longue durée (12 mois)
19.M2	Prise en charge des demandeurs d'emploi par le service public de l'emploi
19.M3	Prévention et participation aux mesures des jeunes et des adultes (nouveau départ)
19.M4	Taux d'activation des chômeurs de longue durée
19.M5	Écarts de taux de chômage entre les ressortissants de l'UE et ceux des pays tiers
19.15	Nombre de salariés ou de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (PPE)
19.16	Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement
	Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en activité réduite et en intéressement

Ligne directrice 21 : Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux

21.M1	Transition entre les différents types de contrats de travail
21.2	Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié
	Part des non salariés dans l'emploi total
21.M2	Diversité et causes des différents types de contrats et statuts d'emploi
21.M3	Taux d'accidents du travail
	Maladies professionnelles

Ligne directrice 22 : Assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorables à l'emploi

22.1	Evolution des taux de cotisations sociales
22.4	Taux de taxation par tranche de revenus

Ligne directrice 23 : Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain

23.M1	Dépenses publiques d'éducation
23.M2	Niveaux de formation initiale des jeunes des 20-24 ans
23.M3	Jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau
23.M4	Formation tout au long de la vie : Taux d'accès à la formation professionnelle des salariés par niveau de qualification

NB. Pour la ligne directrice 24 : Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins, des indicateurs de suivi seront proposés ultérieurement.

Remarque : Les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc parfois diverger des données harmonisées publiées par l'institut Européen de Statistiques, Eurostat.

Ligne directrice 17 :
Appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale

17.M1 - Taux d'emploi

en pourcentage

Année	Ensemble		Hommes		Femmes	
	15-64 ans	Dont 55-64 ans	15-64 ans	Dont 55-64 ans	15-64 ans	Dont 55-64 ans
Mars 2000	61,4	29,4	68,5	32,9	54,5	26,2
Mars 2001	62,4	30,6	69,5	34,8	55,5	26,6
Mars 2002	62,6	33,7	69,2	38,1	56,1	29,6
2003	64,0	37,0	69,9	40,9	58,2	33,3
2004	63,8	37,8	69,5	41,7	58,3	34,2
2005	63,7	38,5	69,2	41,5	58,4	35,7
2006	63,7	38,1	68,9	40,4	58,6	35,8
2007	64,3	38,2	69,1	40,4	59,7	36,0
2008	64,9	38,2	69,6	40,5	60,4	36,0

Note de lecture : en moyenne annuelle, 60,4 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi en 2008.

Concepts : actifs occupés au sens du BIT (contingent inclus), âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle de 2003 à 2008, en mars de 2000 à 2002.

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2008 ne sont pas comparables.

Après une période de hausse entre mars 1997 et mars 2001, le taux d'emploi des 15-64 ans est stable de 2003 à 2006. Mesuré en moyenne annuelle, le taux d'emploi progresse de nouveau de 2006 à 2008, atteignant presque les 65 %. Avec la poursuite du développement de l'activité féminine, le taux d'emploi des femmes continue de se rapprocher de celui des hommes. En 2008, l'écart n'est plus que de 9 points pour les 15-64 ans, contre 14 points en 2000.

Comme entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi diminue avec l'avancement en âge, l'arrivée progressive des premières générations nombreuses de l'après guerre à 55 ans à partir de 2001 affecte l'évolution du taux d'emploi des 55-64 ans depuis cette date. De 2001 à 2005, cet effet de structure démographique tend à faire augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, alors qu'ensuite il joue à la baisse sans que cela ne reflète un changement de comportement. Corrigé de cet effet, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est stable de 2003 à 2006 puis augmente de 2006 à 2008, tandis que celui des femmes de la même tranche d'âge est en augmentation constante depuis 2003.

17.M2 - Croissance de l'emploi

	Niveau en fin d'année (en milliers)	Glissement annuel en fin d'année (en milliers)						Glissement annuel en fin d'année (en %)					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Emploi total, dont :	25 519	-36	109	187	315	336	-93	-0,1	0,4	0,8	1,3	1,3	-0,4
Salariés agricoles	327	5	2	-6	-2	-12	0	1,5	0,6	-1,6	-0,5	-3,6	0,0
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	15 889	-51	33	103	201	288	-141	-0,3	0,2	0,7	1,3	1,8	-0,9
Industrie	3 607	-102	-91	-87	-58	-42	-73	-2,5	-2,3	-2,3	-1,5	-1,1	-2,0
Construction	1 486	14	25	48	62	59	13	1,1	2,0	3,7	4,6	4,2	0,9
Tertiaire marchand	10 796	37	99	142	196	271	-81	0,4	1,0	1,4	1,9	2,6	-0,7
<i>dont intérim</i>	517	8	17	25	19	27	-139	1,4	3,0	4,3	3,1	4,2	-21,2
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 045	12	37	64	94	44	33	0,2	0,5	0,9	1,4	0,6	0,5
Emploi non salarié	2 258	-2	37	26	21	16	15	-0,1	1,7	1,2	0,9	0,7	0,7
<i>Emploi concurrentiel</i>	18 008	-26	72	132	242	330	-100	-0,1	0,4	0,8	1,4	1,9	-0,6

Note de lecture : fin 2008, l'emploi dans les secteurs tertiaires non marchands s'élève à 7 045 000, en hausse de 33 000 par rapport à fin 2007, soit une croissance de 0,5 % en un an.

Concept : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricole et de la partie privé de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2003 à 2007 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2008 ; prévision d'emploi pour l'année 2008, secteur salarié agricole, secteur public et emploi non salarié.

Champ : France métropolitaine.

Au cours de l'année 2003, 36 000 emplois avaient été détruits. Ensuite, de 2004 à 2007, l'emploi total a augmenté passant de 109 000 créations nettes d'emploi en 2004 à 336 000 en 2007. Au cours de ces quatre années, seul l'emploi salarié agricole et industriel s'est contracté. Dans la construction et pour l'intérim, l'emploi salarié a progressé à un rythme très soutenu, proche de 4 % par an sur l'ensemble de la période. Dans le tertiaire la croissance a été moins rapide, atteignant, en 2008, 2,6 % pour la partie marchande et 0,6 % pour la partie non marchande. L'emploi non salarié a également constamment progressé.

En 2008, l'emploi s'est retourné dès le second trimestre et, sur l'ensemble de l'année, c'est 93 000 postes de travail qui ont été perdus, soit 0,4 % du total des emplois. L'emploi intérimaire a diminué très fortement : plus d'un emploi d'intérimaire sur cinq a été détruit en un an. L'emploi industriel a reculé de 2 %, tandis que l'emploi salarié dans la construction et le tertiaire non marchand, ainsi que l'emploi non salarié, ont progressé sur l'ensemble de l'année 2008, mais à un rythme inférieur à 1 %.

17.M3 - Taux de chômage

en pourcentage

	Ensemble population active	18-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ensemble				
Mars 2000	10,0	19,9	9,1	7,5
Mars 2001	8,8	18,0	7,9	5,9
Mars 2002	8,9	19,1	8,0	5,4
2003	8,5	18,4	7,6	5,0
2004	8,8	19,9	7,8	5,6
2005	8,9	20,4	7,8	5,3
2006	8,8	21,6	7,6	5,8
2007	8,0	18,9	7,0	5,1
2008	7,4	18,4	6,3	4,6
Hommes				
Mars 2000	8,5	18,0	7,4	7,5
Mars 2001	7,1	16,0	6,2	5,6
Mars 2002	7,9	17,9	6,8	5,9
2003	7,6	18,0	6,6	5,0
2004	8,0	19,4	6,8	5,3
2005	8,0	19,7	6,8	5,4
2006	8,1	20,5	6,7	5,9
2007	7,5	18,5	6,3	5,3
2008	6,9	18,8	5,6	4,8
Femmes				
Mars 2000	11,9	22,2	11,1	7,4
Mars 2001	10,7	20,4	10,0	6,4
Mars 2002	10,1	20,7	9,3	4,7
2003	9,5	18,9	8,8	5,1
2004	9,8	20,6	8,9	6,0
2005	9,8	21,3	8,9	5,2
2006	9,7	22,7	8,6	5,6
2007	8,6	19,3	7,7	4,9
2008	7,9	19,1	7,1	4,4

Note de lecture : en moyenne annuelle, 7,4 % des actifs sont au chômage en 2008.

Concept : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle de 2003 à 2008, en mars de 2000 à 2002.

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2008 ne sont pas comparables.

7,4 % des actifs de France métropolitaine sont au chômage en 2008. Après un fort repli de 1997 à 2001, le chômage a ensuite légèrement augmenté jusqu'en 2005. Le taux de chômage s'est stabilisé de 2005 à 2006, pour baisser rapidement l'année suivante (-0,8 point). Mesuré en moyenne annuelle, il baisse encore beaucoup de 2007 à 2008 (-0,6 point), malgré la forte dégradation du marché du travail intervenue au cours du second semestre 2008. Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui des autres tranches d'âge : 19,1 % des actifs de 18 à 24 ans sont au chômage en 2008. Le taux de chômage des jeunes est aussi plus réactif à la conjoncture économique : ainsi, de 2006 à 2007, il baisse de 2,7 points pour les 18-24 ans, contre seulement 0,6 point pour les 25-54 ans. Le taux de chômage des 55-64 ans (4,6 % en 2008) est plus faible que celui des actifs moins âgés.

La baisse du taux de chômage entre 2003 et 2008 a été plus accentuée pour les femmes que pour les hommes (respectivement -1,6 point contre -0,7 point). La réduction des écarts de taux de chômage entre les hommes et les femmes fait partie des priorités inscrites dans la stratégie de Lisbonne. Ces écarts se réduisent depuis plusieurs années même si le taux de chômage des femmes est encore d'1 point supérieur à celui des hommes.

17.M4 - Taux d'activité

	15-64 ans	18-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ensemble				
Mars 2000	68,3	48,0	86,2	31,8
Mars 2001	68,5	47,9	86,2	32,6
Mars 2002	68,7	49,1	86,3	35,6
2003	69,9	52,3	87,1	39,0
2004	70,0	52,1	87,3	40,1
2005	70,0	51,6	87,5	40,7
2006	69,9	51,6	87,8	40,4
2007	70,0	51,9	88,2	40,2
2008	70,1	52,3	88,7	40,0
Hommes				
Mars 2000	74,8	52,4	94,3	35,6
Mars 2001	74,9	52,6	94,1	36,9
Mars 2002	75,1	53,7	94,0	40,4
2003	75,7	56,8	93,9	43,0
2004	75,5	56,9	94,0	44,0
2005	75,3	56,2	94,0	43,8
2006	75,0	56,6	94,1	43,0
2007	74,8	56,1	94,2	42,7
2008	74,8	56,7	94,4	42,6
Femmes				
Mars 2000	61,9	43,5	78,2	28,3
Mars 2001	62,2	43,3	78,6	28,4
Mars 2002	62,5	44,3	78,8	31,0
2003	64,4	48,0	80,4	35,1
2004	64,6	47,4	80,9	36,4
2005	64,8	47,1	81,3	37,7
2006	64,9	46,7	81,7	37,9
2007	65,3	47,8	82,4	37,9
2008	65,6	48,0	83,1	37,6

Note de lecture : en moyenne annuelle, 48,0 % de l'ensemble des jeunes femmes de 18 à 24 ans sont actives (en emploi ou au chômage) en 2008.

Concept : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle de 2003 à 2008, en mars de 2000 à 2002.

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2008 ne sont pas comparables.

Entre 15 et 64 ans, environ trois hommes sur quatre sont actifs en 2008, comme c'est le cas depuis 2000. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité est proche de 66 %, en progression constante depuis de nombreuses années. Avec la fin de l'allongement des études, le taux d'activité des jeunes avait progressé entre 1998 et 2002, après une longue période de baisse. De 2003 à 2008, le taux d'activité des jeunes de 18 à 24 ans est stable, proche de 52 %. Une fois corrigé l'effet démographique, l'activité des 55-64 ans progresse entre 2003 et 2008 pour les hommes (+2,2 points) comme pour les femmes (+4,2 points) (voir partie 17.M1).

17.M5 - Évolution de la productivité du travail

(croissance annuelle moyenne en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Productivité									
Ensemble de l'économie (par tête)	1,0	0,0	0,3	0,9	2,5	1,2	1,2	1,1	0,2
Secteur principalement marchand non agricole (par tête)	1,2	-0,6	0,3	1,8	2,2	1,7	1,6	1,3	-0,2
Secteur principalement marchand non agricole (horaire)	4,0	0,2	2,5	2,2	0,4	1,9	2,8	0,2	n.d.
Activité									
Valeur ajoutée totale	3,7	1,8	1,0	1,0	2,6	1,8	2,2	2,4	0,7
Valeur ajoutée dans le secteur marchand non agricole	5,0	2,1	1,1	1,7	2,3	2,2	2,7	2,9	0,5
Emploi									
Emploi total	2,7	1,8	0,6	0,1	0,1	0,6	1,0	1,4	0,5
Emploi total du secteur marchand non agricole	3,7	2,7	0,9	-0,1	0,0	0,5	1,1	1,6	0,8

Source : Comptes nationaux annuels, Insee.

En 2001, les gains de productivité ont atteint un point bas, en lien avec le retournement à la baisse de la conjoncture. En 2003, la contraction de l'emploi, qui a résulté de l'ajustement du marché du travail au ralentissement économique, et le redémarrage sensible de l'activité au second semestre ont favorisé le rebond de la productivité. A partir de 2005, l'emploi s'est raffermi progressivement, retraçant avec le délai habituel le rebond de la croissance. Les gains de productivité du travail s'en sont trouvés ainsi plus modérés. L'année 2006 a vu une stabilisation du lien entre croissance et emploi tandis qu'en 2007, l'emploi s'est révélé plus dynamique qu'attendu aux vues de la croissance, induisant ainsi une baisse des gains de productivité. En 2008, la récession provoque une forte baisse des gains de productivité. De 1999 à 2003, l'écart sensible entre évolutions de la productivité horaire et de la productivité par tête dans le secteur marchand était la conséquence de la mise en place de la R.T.T.

17.M6 - Disparités régionales

Taux d'emploi régionaux

en pourcentage

LIBREG	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
ALSACE	67,1	67,6	67,4	66,6	66,1	65,9	66	66,6	67,2
AQUITAINE	61,7	61,9	61,8	61,2	60,9	60,9	60,9	61,6	62,3
AUVERGNE	62,7	63,3	63,6	63,4	63,2	63,3	62,9	63,4	63,8
BASSE-NORMANDIE	62,8	63,1	63,1	62,7	63,2	62,8	62,7	63,3	63,3
BOURGOGNE	63,6	64	64,2	63,7	63,9	63,7	63,6	64,2	64,9
BRETAGNE	62,9	63,5	63,7	63,2	63,5	63,7	63,4	64	64,4
CENTRE	65,1	65,8	65,8	65	64,5	64,9	65	64,8	65
CHAMPAGNE-ARDENNE	61,1	61,6	61,7	61,1	60,8	60,7	61	61,1	61,5
CORSE	54,4	55,4	56	55,7	56,6	57,3	56,6	57,6	57,7
FRANCHE-COMTE	64,3	65,1	65,1	64,5	64,1	63,9	63,4	64	64,1
HAUTE-NORMANDIE	61,3	61,9	62,1	61,6	60,7	61,3	61,2	62,4	62,6
ILE-DE-FRANCE	68,3	68,9	68,8	67,5	67	67,3	67	68	68,5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	54,9	55,5	55,9	55,9	55,8	56	55,8	56,2	56
LIMOUSIN	63,8	64,4	64,4	63,6	63,8	63,7	63,1	63,8	63,9
LORRAINE	60,8	61,3	61,3	60,7	60,5	60,2	60,1	60,6	61,6
MIDI-PYRENEES	61,9	62,4	62,8	62,4	62,3	62,4	62,3	62,6	63,1
NORD-PAS-DE-CALAIS	55,6	56,3	56,7	56,2	56,1	55,7	55,9	56,6	57,1
PAYS DE LA LOIRE	64,8	65,4	65,7	65,1	65	65,1	65,1	65,8	66,4
PICARDIE	60,9	61,4	61,7	60,8	60,8	60,5	60,2	60,7	60,9
POITOU-CHARENTES	61,8	62,4	62,6	61,8	62	61,8	61,4	62	62
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	57,8	58,9	59,7	59,5	59,8	60	60,1	60,7	61,3
RHONE-ALPES	64,6	65,1	65,1	64,3	64,3	64,3	64,2	64,9	65,2
FRANCE METROPOLITAINE	62,9	63,5	63,6	62,9	62,8	62,9	62,7	63,4	63,8

(p) : provisoire

Note : les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Champ : 15-64 ans, âge atteint au 31 décembre de l'année d'enquête ; taux d'emploi au lieu du domicile

Source : Estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE

Dispersion des taux d'emploi régionaux

en pourcentage

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
6,3	6,2	5,9	5,5	5,3	5,5	5,3	5,4	5,5

(p) : provisoire

Lecture : La dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population de 15-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle. Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee

En 2008, les taux d'emploi progressent ou restent stables dans toutes les régions sauf en Languedoc-Roussillon qui est la région au plus faible taux d'emploi (56,0 % contre 63,8 % pour la France métropolitaine). Depuis 2003, la dispersion régionale de ces taux ne diminue plus.

Taux de chômage régionaux

LIBREG	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ALSACE	5,1	4,9	5,7	6,6	7,4	7,8	8	7,1	6,5
AQUITAINE	9	8,3	8,2	8,6	8,9	8,9	8,7	7,9	7,3
AUVERGNE	7,8	7,4	7	7,2	7,6	7,6	7,8	7,2	6,7
BASSE-NORMANDIE	8	7,5	7,6	8,1	8,3	8,4	8,5	7,6	7,1
BOURGOGNE	7,4	6,6	6,9	7,5	7,7	7,8	7,8	7	6,5
BRETAGNE	7	6,4	6,7	7,1	7,2	7,2	7,4	6,7	6,2
CENTRE	7	6,3	6,6	7,2	7,8	7,8	7,7	6,9	6,5
CHAMPAGNE-ARDENNE	8,7	8,2	8,2	8,8	9,2	9,4	9,5	8,5	8
CORSE	11,5	10,6	9,4	9,2	9,5	9,3	9,2	8,4	7,8
FRANCHE-COMTE	6,3	5,6	6,5	7,2	7,8	8	8,4	7,4	7
HAUTE-NORMANDIE	9,9	8,9	8,8	9,1	9,7	9,6	9,6	8,6	8
ILE-DE-FRANCE	7,5	6,7	7,4	8,4	8,8	8,6	8,3	7,4	6,6
LANGUEDOC-ROUSSILLON	13,7	12,4	12,1	12,2	12,3	12,2	12,3	11,3	10,7
LIMOUSIN	6,6	6	5,9	6,4	6,8	6,9	7,1	6,5	6,1
LORRAINE	7,7	7,1	7,4	8,1	8,6	8,9	9,1	8,2	7,6
MIDI-PYRENEES	9,2	8,6	8,3	8,5	8,8	8,8	8,9	8,1	7,5
NORD-PAS-DE-CALAIS	12,2	11,2	10,9	11	11,6	11,9	12,2	11,2	10,6
PAYS DE LA LOIRE	7,1	6,6	6,7	7,1	7,5	7,4	7,5	6,7	6,1
PICARDIE	9,5	8,7	8,6	9,1	9,5	9,8	9,9	9	8,6
POITOU-CHARENTES	8,5	7,8	7,6	8,1	8,3	8,4	8,5	7,6	7,2
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	12,3	11,1	10,4	10,5	10,5	10,5	10,5	9,8	8,9
RHONE-ALPES	7,5	6,5	6,9	7,6	7,9	7,8	7,7	7	6,5
FRANCE METROPOLITAINE	8,6	7,8	7,9	8,5	8,8	8,9	8,8	8	7,4

(p) : provisoire

Note : les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle

Source : Estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE

Dispersion des taux de chômage régionaux

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
24	24,2	19,4	16	14,9	15,3	15,9	16,9	18

p) : provisoire

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE.

En 2008 comme en 2007, le chômage a baissé dans toutes les régions. L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage évolue sur longue période de façon procyclique : il se réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004) et s'élève en période de reprise (2004-2008).

Ligne directrice 18 :
Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail

18.M1 - Ratio de chômage des jeunes

Part de chômage des jeunes de 18 à 24 ans

En % de la population totale des 18-24 ans

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
Mars 2000	9,5	9,4	9,7
Mars 2001	8,6	8,4	8,9
Mars 2002	9,4	9,6	9,2
2003	9,7	10,2	9,1
2004	10,4	11,0	9,8
2005	10,5	11,1	10,0
2006	11,1	11,6	10,6
2007	9,8	10,4	9,2
2008	9,6	10,6	8,7

Note de lecture : en moyenne annuelle, 9,6 % des jeunes de 18 à 24 ans sont au chômage en 2008.

Concept : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle de 2003 à 2008, en mars de 2000 à 2002.

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2008 ne sont pas comparables.

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 18,4 % en 2007, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 9,6 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler.

18.M2 - Écart de rémunération entre hommes et femmes

**Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, toutes durées de travail
(salaire mensuel médian)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Femmes / Hommes	0,80	0,80	0,79	0,79	0,80	0,81	0,82	0,81	0,81

Note de lecture : en 2008, le rapport du salaire mensuel net médian des femmes sur le salaire mensuel net médian des hommes est de 0,81, soit un écart moyen de rémunération de 19 %.

Champ : ensemble des salariés, hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 2000-2008, Insee.

**Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salariés à temps complet
(salaire mensuel médian)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Femmes Temps Complet / Hommes Temps Complet	0,91	0,90	0,88	0,89	0,89	0,90	0,88	0,91	0,88

Note de lecture : en 2008, le rapport du salaire mensuel net médian des femmes à temps complet sur le salaire mensuel net médian des hommes à temps complet, est de 0,88, soit un écart moyen de rémunération de 12 %.

Champ : Salariés à temps complet, hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 2000-2008, Insee.

**Rapport du salaire horaire net des femmes sur salaire horaire net des hommes, toutes durées du travail
(salaire horaire médian)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Femmes / Hommes	0,89	0,89	0,89	0,89	0,88	0,88	0,90	0,91	0,89

Note de lecture : en 2008, le rapport du salaire horaire net médian des femmes sur le salaire horaire net médian des hommes est de 0,89, soit un écart moyen de rémunération de 11 %.

Champ : ensemble des salariés, hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 2000-2008, Insee.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont quasi-constants : le salaire mensuel net médian des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes, sous l'effet, notamment, du temps partiel plus fréquent parmi les femmes. L'écart est moins élevé mais persistant parmi les salariés à temps complet (12 %) et en termes de salaire horaire (11 %).

18.M3 - Structures d'accueil des jeunes enfants

Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2007 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	2 072	90 782	4,0 % (- de 3 ans)
-Dont crèches parentales	183	2 767	0,1 % (- de 3 ans)
Services d'accueil familial	800	51 941	1,0 % (0 - 6 ans)
Jardins d'enfants	190	7 423	0,2 % (2 - 6 ans)
Haltes-garderies	2 072	35 148	0,7 % (0 - 6 ans)
Structures multi-accueil	4 800	- type collectif 136 591 - type familial 8 580	6,0 % (collectif) (- de 3 ans) 0,2 % (familial) (0 - 6 ans)
Total (hors accueil familial)	9 134	269 944	5,1 % (0 - 6 ans)
	Nombre d'agrèments en cours de validité au 31/12/2007	Capacité d'accueil théorique	-
Assistantes maternelles(**)	406 445	1 088 347	20,4 % (0 - 6 ans)

Sources : Drees (enquête PMI), Insee. Champ : France métropolitaine

Remarque : le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution :

- d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ;

- d'autre part, le nombre de places donné ici est relativement théorique puisque le nombre d'enfants réellement accueillis n'est pas connu. Il s'agit de capacités autorisées rapportées :

- au nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er}/01/2007 : 2 290 639 ;

- au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 1^{er}/01/2007 : 5 342 775 ;

- au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 1^{er}/01/2007 : 3 799 588.

La crèche collective accueille des **enfants de moins de trois ans**.

Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1^{er} août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20). **Accueil des moins de trois ans**.

Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent chacune de 1 à 3 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants.

Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.

Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux **enfants de 2 à 6 ans**.

Haltes-garderies : établissement d'accueil occasionnel ou à temps partiel des **enfants de moins de six ans**.

Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif.

Assistantes maternelles : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général. Elles accueillent des **enfants à la journée de 0 à 6 ans**. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agrèments, au maximum trois enfants par assistante maternelle. Toutes ces assistantes maternelles ne sont pas en exercice : le nombre

d'enfants réellement pris en charge n'est donc pas connu.

En prenant en compte les tranches d'âge propres à chaque type d'accueil, le potentiel global est d'environ 25 places d'accueil pour 100 jeunes enfants de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de trois ans, les différentes structures existantes offrent 59 places pour 100 enfants.

Les CAF participent au financement du coût de fonctionnement des différentes structures d'accueil des jeunes enfants. La prestation de service unique pour l'accueil des enfants âgés de moins de 4 ans en structure d'accueil collectif finance 66 % du prix de revient de ces modes d'accueil. Elle est directement versée aux organismes gestionnaires.

Estimation du nombre d'enfants de moins de 6 ans pris en charge par une assistante maternelle via la PAJE – CMG ou l'AFEAMA

Année 2007

Nombre d'assistantes maternelles réellement en exercice	Nombre d'enfants concernés	% des enfants concernés rapporté à la classe d'âge
304 778	802 743	15,0

Champ : France entière

Sources : CNAF

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) regroupe cinq allocations. Elle est instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, et se substitue, à compter du 1er janvier 2004, pour les enfants nés ou adoptés après cette date, aux cinq prestations qui, jusqu'alors, étaient liées à la petite enfance : allocation parentale d'éducation (APE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AAD), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et allocation de garde d'enfant à domicile (AGED).

La PAJE se compose d'une prime de naissance ou d'adoption, d'une allocation de base versée pendant les 3 années qui suivent l'arrivée de l'enfant, d'un complément de libre choix d'activité (CLCA) en cas d'interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle d'un des parents et ce, dès le premier enfant (mais pendant seulement 6 mois), d'un complément mode de garde (CMG) en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile.

Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à un mode d'accueil « formel » à titre principal¹

Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel*	2002	2007
France métropolitaine	22 %	28 %

*accueil collectif (hors jardin d'enfants), crèches familiales, assistantes maternelles salariées de particuliers

Sources : enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002 et 2007, DREES.

Calculs DREES.

¹ Le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

18.M4 – Age moyen de sortie du marché du travail

	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008
Ensemble	58,9	58,8	58,5	58,8	59,1	59,1

Note de lecture : en 2008, l'âge moyen de sortie de l'activité est de 59,1 ans.

Concept : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité, les personnes de 50 ans ou plus en activité 11 mois avant l'enquête et inactives à l'enquête.

Source : enquêtes Emploi INSEE 2003-2008 ; traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

L'âge moyen de sortie de l'activité est de 59,1 ans en 2008. Il a peu varié depuis 2003 et est peu différent pour les hommes et les femmes.

Ligne directrice 19 :
Assurer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées, et les personnes inactives

19.M1 - Taux de chômage de longue durée (un an et plus)

Chômeurs depuis un an ou plus en % de la population active

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
Mars 2000	4,4	3,6	5,4
Mars 2001	3,4	2,8	4,2
Mars 2002	3,1	2,6	3,7
2003	3,5	3,1	3,9
2004	3,6	3,2	4,0
2005	3,7	3,2	4,2
2006	3,7	3,5	4,0
2007	3,2	3,0	3,4
2008	2,8	2,7	2,9

Note de lecture : en moyenne annuelle, 2,9 % des femmes actives sont au chômage depuis plus d'un an en 2008.

Concept : activité au sens du BIT.

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2008 ne sont pas comparables.

Remarque : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

2,8 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an en 2008. Alors que le taux de chômage de longue durée a légèrement augmenté entre 2003 et 2006 (+0,2 point), il s'est ensuite replié de près d'un point en 2 ans.

Chez les chômeurs de longue durée, si le mouvement de hausse passé a surtout touché les hommes (+0,4 point en trois ans, contre +0,1 point pour les femmes), le repli récent a profité aux hommes comme aux femmes (respectivement -0,8 point et -1,1 point). En 2008, le taux de chômage des femmes chômeurs de longue durée (2,9 %) reste cependant un peu supérieur à celui des hommes (2,7 %).

– Passage en chômage de longue durée, et indicateurs de prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives (19 Mx)

Note de lecture :

« services préventifs » : part des jeunes / adultes qui sont demandeurs d'emploi, deviennent sans emploi le mois X, encore sans emploi au cours du mois X+4/12, et ayant bénéficié sur la période M0-Mx d'une offre de service « libre accès – service recherche » rapporté soit (i) au demandeurs entrés au mois M ou (ii) Demandeurs présents en continu (aucune interruption d'inscription supérieure à 30 jours) dans la période M0-Mx+4/12.

« Nouveau départ » : part des jeunes / adultes qui sont demandeurs d'emploi, deviennent sans emploi le mois X, encore sans emploi au cours du mois X+4/12, et n'ayant pas bénéficié d'un nouveau départ sous la forme, d'un stage, d'une formation, d'une convention de reclassement personnalisé (CRP) ou d'un contrat de transition professionnel (CTP), etc rapportée soit (i) au demandeurs entrés au mois M ou (ii) Demandeurs présents en continu (aucune interruption d'inscription supérieure à 30 jours) dans la période M0-Mx+4/12.

Jeunes* – Ensemble

(*) demandeurs de moins de 25 ans l'année de l'inscription (année du M0)

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	34,0%	10,8%	31,9%	24,0%	70,6%
2004	34,3%	10,5%	30,6%	23,5%	68,4%
2005	33,3%	9,3%	28,0%	22,4%	67,2%
2006	31,3%	4,5%	14,5%	20,5%	65,7%
2007	30,0%	3,1%	10,2%	19,6%	65,3%
2008	34,9%	2,2%	6,2%	23,4%	66,9%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Jeunes Hommes

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	33,0%	10,9%	33,0%	23,8%	72,1%
2004	32,8%	10,4%	31,7%	22,9%	69,9%
2005	32,1%	9,3%	29,0%	21,7%	67,6%
2006	29,9%	4,5%	15,1%	19,8%	66,2%
2007	28,9%	3,1%	10,7%	19,1%	66,1%
2008	35,3%	2,4%	6,7%	24,1%	68,3%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Jeunes Femmes

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	35,0%	10,8%	30,8%	24,1%	72,1%
2004	35,9%	10,6%	29,6%	24,0%	69,9%
2005	34,5%	9,4%	27,1%	23,0%	67,6%
2006	32,7%	4,5%	13,8%	21,3%	66,2%
2007	31,1%	3,0%	9,7%	20,1%	66,1%
2008	34,6%	2,0%	5,8%	22,6%	68,3%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Adultes –Ensemble

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	16,7%	3,1%	18,5%	11,9%	71,5%
2004	16,0%	3,1%	19,3%	11,1%	68,9%
2005	14,1%	3,2%	22,7%	9,5%	67,1%
2006	11,7%	2,5%	21,3%	7,6%	64,4%
2007	11,4%	2,4%	21,3%	7,3%	63,6%
2008	13,2%	2,6%	20,0%	8,5%	64,6%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Adultes hommes

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	15,5%	2,9%	19,0%	11,7%	75,5%
2004	14,7%	2,9%	19,7%	10,6%	72,3%
2005	12,8%	2,9%	22,9%	9,0%	70,5%
2006	10,7%	2,2%	20,8%	7,3%	68,3%
2007	10,4%	2,2%	20,9%	7,1%	67,8%
2008	12,4%	2,5%	20,3%	8,5%	68,5%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Adultes femmes

	Contexte 8 : Taux de passage en chômage de longue durée Part des DE présents en continu entre M et M+4 Parmi les DE entrés au mois M.	Services préventifs		Nouveau départ	
		par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4	par rapport aux demandeurs d'emploi entrés au mois M	par rapport aux demandeurs d'emploi présents en continu entre M et M+4
2003	17,8%	3,2%	18,1%	12,1%	68,3%
2004	17,4%	3,3%	19,0%	11,5%	66,2%
2005	15,4%	3,5%	22,6%	9,9%	64,4%
2006	12,7%	2,8%	21,7%	7,8%	61,4%
2007	12,3%	2,7%	21,5%	7,4%	60,2%
2008	13,9%	2,8%	19,8%	8,5%	61,3%

Source : Pôle Emploi, fichier historique

Définitions des catégories de demandeurs d'emploi

Les demandes d'emploi enregistrées à l'Agence Nationale pour l'Emploi sont divisées en 8 catégories :

Catégorie 1 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée indéterminée à temps plein**.

Catégorie 2 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée indéterminée à temps partiel**.

Catégorie 3 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier**.

Catégorie 4 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi.

Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Sont réputées immédiatement disponibles les personnes qui :

- 1) Exercent ou ont exercé au cours du mois précédent une activité occasionnelle ou réduite n'excédant pas 78 h par mois ;
- 2) Suivent une action de formation n'excédant pas au total 40 h ou dont les modalités d'organisation, notamment sous la forme de cours du soir ou par correspondance, leur permettent d'occuper simultanément un emploi ;
- 3) S'absentent de leur domicile habituel, après en avoir avisé l'ANPE, dans la limite de 35 jours dans l'année ;
- 4) Sont en congé de maladie ou en incapacité temporaire de travail, pour une durée n'excédant pas 15 jours ;
- 5) Sont incarcérées pour une durée n'excédant pas 15 jours.

19. Inégalités sur le marché du travail des groupes désavantagés

19.M4 – Taux d'activation 2007 des chômeurs de longue durée, jeunes (> 6 mois) ou adultes (> 12 mois) - France

	DEFM CLD stock annuel moyen	numérateur = stock de bénéficiaires CLD	dénominateur = DEFM CLD + numérateur	Taux d'activation 2007	RAPPEL 2006
Ensemble	664 402	429 009	1 093 410	39,2%	30,4%
< 25 ans (> 6 mois)	97 546	64 772	162 318	39,9%	39,5%
25 ans & + (> 12 mois)	566 856	364 236	931 092	39,1%	28,8%
Hommes	324 181	178 812	502 993	35,5%	28,2%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 445	26 605	73 050	36,4%	36,6%
H 25 ans & + (> 12 mois)	277 736	152 207	429 943	35,4%	26,8%
Femmes	340 221	250 197	590 418	42,4%	32,3%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 101	38 167	89 268	42,8%	42,1%
F 25 ans & + (> 12 mois)	289 119	212 030	501 149	42,3%	30,6%
<i>détail par catégorie :</i>					
catég. 2 : Formation professionnelle (*)	664 402	13 252	677 654	2,0%	1,3%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 445	2 312	48 757	4,7%	3,5%
H 25 ans & + (> 12 mois)	277 736	5 887	283 623	2,1%	1,3%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 101	1 287	52 388	2,5%	1,8%
F 25 ans & + (> 12 mois)	289 119	3 766	292 886	1,3%	0,9%
catég. 4 : Incitations à l'emploi (**)	664 402	149 231	813 633	18,3%	16,3%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 445	10 883	57 328	19,0%	21,1%
H 25 ans & + (> 12 mois)	277 736	63 940	341 677	18,7%	16,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 101	11 733	62 835	18,7%	19,6%
F 25 ans & + (> 12 mois)	289 119	62 674	351 794	17,8%	15,1%
catég. 6 : Création directe d'emploi	664 402	222 942	887 343	25,1%	16,3%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 445	11 320	57 765	19,6%	19,6%
H 25 ans & + (> 12 mois)	277 736	57 685	335 421	17,2%	10,1%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 101	23 600	74 701	31,6%	30,8%
F 25 ans & + (> 12 mois)	289 119	130 337	419 456	31,1%	18,5%
catég. 7 : Aides à la création d'entreprise (**)	664 402	43 584	707 986	6,2%	3,4%
H < 25 ans (> 6 mois)	46 445	2 090	48 535	4,3%	2,6%
H 25 ans & + (> 12 mois)	277 736	24 695	302 431	8,2%	4,5%
F < 25 ans (> 6 mois)	51 101	1 547	52 648	2,9%	1,9%
F 25 ans & + (> 12 mois)	289 119	15 252	304 372	5,0%	2,6%

Source DARES, à partir de la base Politiques du marché du travail (PMT/LMP) 2007 d'Eurostat. Estimations DARES.

(*) Données sur la catégorie 2 (formation professionnelle) très incomplètes ; les données par durée d'inscription au chômage ne sont pas disponibles pour les stages organisés par les Régions.

(**) Estimations sur trois dispositifs (Associations intermédiaires et Contrat d'insertion-Revenu Minimum d'Activité, catégorie 4 ; Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, catégorie 7) pour lesquels la structure 2006 a été appliquée sur le stock total 2007.

Dénominateur : Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), catégories 1, 2, 3, hors activités réduites (nouvelle catégorie A), chômeurs de longue durée (CLD), jeunes inscrits depuis plus de 6 mois ou adultes inscrits depuis plus de 12 mois.

Champ France métropolitaine.

Dans un contexte de nette amélioration du marché du travail, le taux global d'activation des chômeurs de longue durée progresse à 39 % en 2007, après 30 % en 2006 et 25% en 2005.

La contribution la plus importante à l'activation est celle des aides à la création d'emploi non marchand (catégorie 6), avec les contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats d'avenir. Les aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (catégorie 7) progressent aussi. La contribution des aides à l'emploi concurrentiel (catégorie 4) progresse un peu pour les adultes, mais fléchit pour les jeunes.

Les jeunes bénéficient particulièrement des aides à l'emploi concurrentiel (catégorie 4) et les femmes des aides à la création d'emploi dans le secteur non marchand (catégorie 6). Ces tendances, déjà connues, s'affirment en 2007.

Pour en savoir plus :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-DO-09-001

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy/database

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/politique-emploi-formation-professionnelle/donnees-synthese/politiques-du-marche-du-travail-comparaisons-internationales.html>

19.M5 - Écart de taux de chômage entre les ressortissants de l'UE et ceux des pays tiers

Taux de chômage et taux d'emploi des ressortissants de l'Union européenne par sexe et niveau de formation initiale en 2008

en pourcentage

R ressortissants de l'Union Européenne

	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage 2008 (en %)			
Peu diplômés	10,9	11,4	11,1
Secondaire	5,7	7,7	6,6
Supérieur	3,8	4,5	4,2
Ensemble	6,5	7,5	7,0
Taux d'emploi 2008 (en %)			
Peu diplômés	52,8	39,6	45,8
Secondaire	74,4	65,8	70,3
Supérieur	84,2	80,0	81,9
Ensemble	69,8	60,5	65,1

Non ressortissants de l'Union Européenne

	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage 2008 (en %)			
Peu diplômés	20,5	27,7	23,1
Secondaire	14,8	17,4	15,7
Supérieur	17,2	18,0	17,6
Ensemble	17,9	22,0	19,5
Taux d'emploi 2008 (en %)			
Peu diplômés	59,5	30,9	45,2
Secondaire	72,4	53,4	64,3
Supérieur	71,8	58,8	65,4
Ensemble	65,8	42,1	54,5

Concept : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et cap/bep), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, cep, aucun diplôme)

Note de lecture : en 2008, le taux de chômage annuel moyen des hommes ressortissants de l'UE diplômés du supérieur s'élève à 3,8%, celui des hommes non ressortissants de l'UE peu diplômés à 20,5%.

Source et traitement: Enquête Emploi en Continu, année 2008, Insee.

En 2008, le taux de chômage des non ressortissants de l'Union Européenne (27 pays) est deux fois et demi plus élevé que celui des ressortissants de l'Union (y.c français) ; cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le taux d'emploi des non ressortissants de l'Union Européenne est inférieur d'un peu plus de 10 points à celui des ressortissants de l'Union (y.c français). L'écart de taux d'emploi est nettement plus élevé pour les femmes (18 points) que pour les hommes (4 points).

19.15 Nombre de salariés ou de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (PPE)

Evolution du nombre de foyers fiscaux concernés

Nombre de foyers fiscaux concernés	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
En millions	8,7	8,5	8,3	8,8	9,1	8,6	8,9	8,9
En % du nombre total de foyers fiscaux	26,3%	25,5%	25,0%	25,0%	26,3%	24,5%	25,0%	24,7%

Lecture : En 2008, 8,9 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2007.

Source : Mineie, chiffres Direction Générale des Impôts, traitement Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par un retour à une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à la reprise d'une activité professionnelle.

Outre les modifications de barème destinées à garantir une évolution cohérente des seuils, le dispositif a été réformé substantiellement à trois reprises.

En 2003, le montant de la PPE versée aux personnes exerçant à temps partiel a été nettement augmenté. En 2004, un acompte forfaitaire de prime de 250 € a été institué pour certaines personnes qui reprennent une activité professionnelle pendant six mois et qui, pendant les six mois précédents, ont été sans activité professionnelle et inscrites comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du minimum invalidité, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de parent isolé, du revenu minimum d'insertion, de l'allocation parentale d'éducation à taux plein ou du complément cessation d'activité à taux plein de la prestation d'accueil du jeune enfant.

En 2006 et 2007, une révision importante du barème a porté le montant maximal de la prime de 538€ en 2005 à 714€ en 2006 puis 948€ en 2007. Enfin, la majoration appliquée aux travailleurs à temps partiel est renforcée sur deux ans : une personne payée au SMIC et à mi-temps touchait en 2005 72,5% du montant de la PPE perçu par une personne au SMIC à plein temps, cette proportion est relevée à 82,5% en 2006 et 92,5% en 2007.

19.16 - Incitations à la prise ou la reprise d'emploi

Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement

A partir de 2007, il s'agit d'une nouvelle série de mesure où le système d'intéressement a été réformé. Les données ne sont donc pas comparables aux années précédentes.

(de décembre 2000 à décembre 2008)

	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
RMI Métropole			
déc-00	127 346	940 587	13,5
déc-01	111 684	916 738	12,2
déc-02	123 817	929 268	13,3
déc-03	122 384	975 272	12,5
déc-04	129 967	1 061 005	12,2
déc-05	134 309	1 111 374	12,1
déc-06	160 245	1 101 372	14,5
déc-07*	174 002	1 007 117	16,1
déc-08*	137 134	983 807	13,1

RMI DOM			
déc-00	6 797	131 671	5,2
déc-01	9 145	134 987	6,8
déc-02	11 923	139 655	8,5
déc-03	11 166	145 572	7,7
déc-04	10 875	154 892	7,0
déc-05	9 157	155 055	5,9
déc-06	8 569	154 177	5,6
déc-07*	12 074	144 063	8,1
déc-08*	10 772	136 720	7,6

RMI métro+DOM			
déc-00	134 143	1 072 258	12,5
déc-01	120 829	1 051 725	11,5
déc-02	135 740	1 068 923	12,7
déc-03	133 550	1 120 844	11,9
déc-04	140 842	1 215 585	11,6
déc-05	143 466	1 266 429	11,3
déc-06	168 814	1 255 549	13,4
déc-07*	186 076	1 151 180	15,1
déc-08*	147 906	1 120 527	12,5

Champ : France entière (Métropole et DOM)

Source : Données CNAF (hors MSA)

* : Données provisoires. A partir de 2007, il s'agit d'une nouvelle série de mesure où le système d'intéressement a été réformé. Les données ne sont donc pas comparables aux années précédentes.

Pour 2007, le taux d'intéressement est calculé par le ratio entre, au numérateur, les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI (payés ou non payés au titre du RMI) et, au dénominateur, les allocataires du RMI + les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI non payés au titre du RMI. Le tableau ci-dessus ne fait pas apparaître les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI non payés au titre du RMI, à rajouter au dénominateur.

Les allocataires du RMI bénéficient d'un dispositif d'aide financière à la reprise d'emploi appelé « intéressement ». Ce dispositif a été réformé par la loi du 23 mars 2006 relative à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux.

Dans l'ancien système (pour les entrées en emploi antérieures au 1er octobre 2006), le mécanisme d'intéressement se composait de deux périodes :

- une première période de 3 à 6 mois (entre la date de reprise d'activité et la première date de révision trimestrielle – DTR - du RMI, ainsi que pendant le trimestre suivant) au cours de laquelle l'allocataire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité (l'allocation RMI n'est pas diminuée par la prise en compte du revenu d'activité) ;
- une deuxième période de 9 mois au cours de laquelle l'allocataire peut cumuler partiellement l'allocation RMI et son revenu d'activité (le revenu d'activité est pris en compte pour 50 % dans le montant des ressources du ménage servant à la détermination de l'allocation RMI).

Dans le nouveau système (pour les entrées en emploi à compter du 1er octobre 2006), le mécanisme d'intéressement se compose de deux périodes :

- une première période de 3 mois au cours de laquelle l'allocataire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité;
- une seconde période de 9 mois au cours de laquelle l'allocataire bénéficie soit de la règle de cumul partiel à 50 % comme dans l'ancien système (reprises d'emploi de moins de 78 heures), soit d'une prime mensuelle forfaitaire, de 150 euros pour une personne seule ou de 225 euros pour un foyer d'au moins deux personnes (reprises d'emploi de 78 heures ou plus).

Au 31 décembre 2008, 147 906 personnes étaient en intéressement au titre du RMI en France entière, ce qui correspond à un taux d'intéressement de l'ordre de 12,5%.

Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en intéressement

en pourcentage

	déc 2003	déc 2004	déc 2005	déc 2006	déc 2007*	déc 2008 *(p)
Taux d'activité réduite parmi les bénéficiaires fin de mois en ASS	13,3	13,5	14,2	15,1	21,8	20,5

Source : Données Unédic, calculs DREES

Champ : France métropolitaine

* : A partir de 2007, les données ne sont pas comparables aux années précédentes. Il s'agit d'une nouvelle série de mesures, où le système d'intéressement a été réformé dans le cadre de la loi de retour à l'emploi du 23 mars 2006.

A compter de 2007, le taux d'intéressement est calculé comme suit :

$$\frac{\text{(bénéficiaires de fin de mois en ASS en activité réduite + allocataires en activité réduite avec droit ASS mais non bénéficiaires)}}{\text{(bénéficiaires de fin de mois en ASS + allocataires en activité réduite avec droit ASS mais non bénéficiaires)}}$$

(p) : provisoire

La loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux a modifié le dispositif d'intéressement afin de le rendre financièrement plus attractif pour les allocataires de l'ASS exerçant une activité réduite au moins égale à 78 heures dans le mois.

Sur 298 000 personnes bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à la fin du mois de décembre 2008, près de 34 500 sont en activité réduite. Fin décembre 2008, 20,5% des bénéficiaires fin de mois ASS sont donc en situation d'intéressement.

Par ailleurs, la part des bénéficiaires fin de mois en ASS en activité réduite parmi le nombre total de personnes en ASS en activité réduite est de 50,7% fin 2008. Cette part a diminué de 5 points en 1 an.

Ligne directrice 21 :
Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux

21.M1 – Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail

Situation des chômeurs, des personnes en contrat temporaire et intérimaires un an après

	CDI, non salariés	intérim	autres contrats temporaires	chômage	inactivité	ensemble
chômeurs en :						
2005	14,5	4,1	13,5	42,2	25,6	100,0
2006	15,0	4,8	14,7	38,1	27,4	100,0
2007	18,3	3,7	13,6	38,0	26,5	100,0
intérimaires en :						
2005	19,0	48,2	10,7	16,7	5,4	100,0
2006	20,4	49,4	8,8	16,2	5,2	100,0
2007	19,1	53,8	7,8	14,8	4,5	100,0
autres contrats temporaires (hors contrats aidés)						
2005	13,9	2,1	60,1	16,3	7,5	100,0
2006	12,6	2,8	62,0	14,6	8,0	100,0
2007	13,6	2,6	60,3	14,6	8,9	100,0

Lecture : en moyenne, 14,8 % des personnes déclarant travailler en intérim en 2007 sont au chômage un an plus tard, en 2008.

Concept : situation au sens du BIT à la date de l'enquête et déclarative un an avant ; les salariés stables comprennent les CDI du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les CDD du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand).

Source : enquêtes Emploi INSEE 2003-2008, traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

En moyenne sur l'année 2008, 38 % des personnes se déclarant au chômage un an auparavant y sont toujours. C'est le cas de 15 % des personnes qui travaillaient en intérim, comme de celles ayant un autre contrat temporaire (hors emplois aidés par l'Etat). De 2006 à 2008, les personnes au chômage un an avant le sont de moins en moins souvent au moment de l'enquête : ils sont de plus en plus souvent en emploi, particulièrement en emploi « stable » (non salariés, CDI ou titulaires de la fonction publique). L'emploi retrouvé est un emploi stable dans environ un cas sur deux.

Les intérimaires un an auparavant sont quant à eux de plus en plus souvent toujours intérimaires au moment de l'enquête : c'est le cas de plus d'un sur deux. Les personnes qui étaient dans un autres emploi temporaire (hors emploi aidés par l'Etat) sont, en 2008, 60 % à toujours travailler avec un contrat temporaire, tandis que 14 % sont en emploi « stable ».

21.M2 – Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié

en pourcentage

	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total	Part dans l'emploi salarié			
		Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble					
Mars 2000	11,4	74,4	12,9	9,0	3,6
Mars 2001	10,9	75,0	12,9	8,8	3,3
Mars 2002	10,7	75,9	12,6	8,4	3,0
2003	11,5	73,7	13,4	9,2	3,7
2004	10,9	73,5	13,6	9,3	3,7
2005	11,0	72,6	13,8	9,8	3,8
2006	11,3	72,4	13,9	9,9	3,8
2007	10,9	72,4	13,8	9,8	4,1
2008	10,5	73,0	13,5	9,6	3,9
Hommes					
Mars 2000	13,9	84,9	2,9	10,1	2,1
Mars 2001	13,3	85,8	2,9	9,7	1,6
Mars 2002	13,3	86,9	2,8	8,9	1,4
2003	14,3	85,1	3,3	9,7	1,9
2004	13,7	85,0	3,2	9,9	1,9
2005	14,0	83,7	3,4	10,8	2,1
2006	14,4	83,5	3,5	10,9	2,1
2007	14,1	83,7	3,3	10,8	2,2
2008	13,4	84,1	3,4	10,4	2,2
Femmes					
Mars 2000	8,3	62,1	24,7	7,7	5,5
Mars 2001	7,9	62,2	24,9	7,6	5,3
Mars 2002	7,7	63,1	24,1	7,8	4,9
2003	8,1	61,3	24,4	8,7	5,7
2004	7,6	61,0	24,8	8,7	5,5
2005	7,5	60,8	25,0	8,7	5,5
2006	7,7	60,7	24,9	8,8	5,6
2007	7,4	60,6	24,6	8,7	6,1
2008	7,3	61,4	24,0	8,8	5,7

Lecture : en 2008, les indépendants comptent pour 10,5 % de l'emploi total et, parmi les salariés, 73,0 % travaillent à temps plein sous contrat sans limitation de durée.

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand).

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 2000-2002, en continu 2003-2008), traitement DARES.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Avertissement : les données 2000-2002 et 2003-2007 ne sont pas comparables.

Depuis 2000, environ 11 % des emplois sont occupés par des indépendants ; le statut d'indépendant est environ deux fois plus fréquent pour les hommes que pour les femmes.

Les formes particulières d'emploi (intérim, emploi aidés, contrats à durée limitée) concernent plus d'un emploi salarié sur sept en 2008. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 15 % contre 13 %). De 2007 à 2008 la part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié a baissé de 0,3 point, après avoir un peu augmenté de 2003 à 2007 (+ 1 point en 5 ans). 17 % des salariés travaillent à temps partiel en 2008, pour une grande majorité des femmes : trois sur dix d'entre elles travaillent à temps partiel. La part du travail à temps partiel dans l'emploi salarié est en 2008 au même niveau qu'en 2003.

Au total, les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 73 % de l'ensemble des emplois salariés 2008, en augmentation de 0,6 point par rapport à 2007. C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

21.M3 - Accidents du travail et maladies professionnelles

Evolution du risque au travail

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Accidents avec arrêt	743 435	737 499	759 980	721 227	692 004	699 217	700 772	720 150
Décès	730	730	686	661	626	474	537	622
Taux de gravité	1	1,06	1,17	1,35	1,33	1,25	1,27	1,28
Indice de Fréquence	44,1	42,8	43	40,9	39,5	39,1	39,4	39,4

* Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2007, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : CNAMTS

Note : les Accidents avec arrêt désignent l'ensemble des Accidents de Travail indemnisés, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant droit.

Le risque d'être victime d'un accident du travail (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2007, essentiellement du secteur privé non agricole.

L'accroissement du risque d'AT observé en 2006 se confirme en 2007. Entre 1996 et 2005, l'indice de fréquence avait diminué de 14%. A l'exception de l'année 2002, cette réduction a été régulière jusqu'à 2005. L'année 2006 avait marqué un renversement de la tendance, l'indice de fréquence repartant à la hausse (légère augmentation de 0,3 points). Ce renversement de tendance se confirme en 2007, l'indice de fréquence se maintenant au même niveau qu'en 2006. Il s'explique par une augmentation du nombre d'AT en 2007, qui retrouve son niveau de 2003.

Une évolution semblable s'observe pour les décès. Après avoir diminué de 40% entre 1996 et 2005 (une baisse spectaculaire de 24% a même été enregistrée en 2005), le nombre de décès s'est accru de 13% en 2006, et 16% en 2007. La baisse observée jusqu'en 2005 semble imputable en partie aux mesures des pouvoirs publics français visant à prévenir les accidents de la route survenus dans le cadre des activités professionnelles, qui représentent un risque majeur pour les salariés (30% des AT mortels en 2003, contre 21% en 2006, sont dus à des AT de la route). Ces mesures de prévention ont été moins efficaces en 2007, puisque 23% des AT mortels proviennent d'un AT routier professionnel, représentant 28 décès en plus par rapport à l'année précédente.

Enfin, si les salariés sont depuis une dizaine d'années moins exposés au risque d'AT, les AT sont néanmoins de plus en plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a spectaculairement augmenté de 33% depuis 1996, même s'il décroît depuis un pic atteint en 2003. Il se stabilise en 2007.

Evolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année

En nombre

Nombre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Maladies Professionnelles	21 697	24 220	31 461	34 642	36 871	41 347	42 306	43 832
Décès	237	318	426	485	581	493	467	420

* Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2007, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : CNAMTS

Note : les Maladies Professionnelles désignent l'ensemble des Maladies Professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

La tendance vers une meilleure reconnaissance juridique des droits des travailleurs et une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies se poursuit. Les maladies professionnelles (MP) indemnisées ont été multipliées par plus de 4 en 10 ans (passant de 9 906 en 1996 à 43 832 en 2007), et par plus de 2 depuis l'an 2000. Néanmoins, une inflexion dans la croissance du nombre de MP indemnisées s'observe à partir de 2006 (augmentation de 2,3% entre 2005 et 2006 et 3,6% entre 2006 et 2007, après une hausse annuelle moyenne de près de 14% entre 2000 et 2005).

La part des affections péri articulaires, autrement nommées Troubles Musculo Squelettiques (TMS) continue d'augmenter. Elles représentent désormais plus de 70% des maladies professionnelles indemnisées.

Après avoir quasiment doublé entre 2000 et 2004, les décès provoqués par les MP diminuent depuis cette date. Ils sont imputables pour près de 90 % à l'amiante.

Ligne directrice 22 :
Assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorables à l'emploi

22.1 - Évolution des taux de cotisations sociales

Salarié rémunéré au SMIC, base 35 h.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
SMIC brut mensuel 35 heures (€)	1011	1036	1091	1154	1218	1254	1280	1321	1338
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)									
Taux de cotisations sociales salariés (a)	20,9%	20,8%	21,2%	21,2%	21,4%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,0% ¹	26,0% ¹	26,0% ²	26,0% ²	26,0%	26,0%	26,0%	26,6%	26,6% ³
Taux de cotisations employeurs après allègement (b)	19,1%	19,1%	19,7%	19,9%	20,4%	20,5%	20,4%	19,9%	19,8%
Total des cotisations sociales (a+b)	40,0%	39,9%	40,9%	41,1%	41,8%	42,0%	41,8%	41,3%	41,3%
Total hors retraite complémentaire	32,5%	32,4%	33,4%	33,6%	34,0%	34,5%	34,3%	33,8%	33,8%
En points de coût du travail									
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	28,6%	28,5%	29,0%	29,1%	29,5%	29,6%	29,5%	29,2%	29,2%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier, le niveau du SMIC est celui après revalorisation au 1^{er} juillet de l'année.

Notes : 1. 18,2% dans les entreprises non passées à 35 heures.

2. Entre 2003 et 2005, en même temps que le SMIC et les GMR convergeaient, l'allègement au niveau du SMIC a été progressivement porté à 26,0% dans toutes les entreprises en même temps ; dans les entreprises restées à 39 heures, il était de 20,8% en 2003 et 23,5% en 2004.

3. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le taux d'allègement au SMIC a été porté de 26% à 28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés, concernant 30 % des salariés rémunéré au SMIC environ.

Lecture : En 2008, un salarié rémunéré au SMIC horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires, supporte un taux de cotisations salariales égal à 21,5% de son salaire brut. L'employeur d'un salarié rémunéré au SMIC sur la base de 35 heures supporte en 2008 un taux de cotisations effectif de 19,9% du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 26,0% pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,1% sinon, soit 26,6% en moyenne pour l'ensemble des employeurs.

Source : Mineie, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	20081	2009
Salaire moyen brut mensuel (€)	2257	2319	2376	2470	2555	2663	2744	2822	nd
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)									
Taux de cotisations salariés ²	20,9%	20,8%	21,2%	21,2%	21,4%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%
Taux de cotisations employeurs ^{2,3}	45,1%	45,1%	45,7%	45,9%	46,1%	46,5%	46,4%	46,5%	46,4%

Total des cotisations sociales employeurs et salariés	66,0%	65,9%	66,9%	67,1%	67,5%	68,0%	67,9%	68,0%	67,9%
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

En points de coût du travail									
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	39,8%	39,7%	40,1%	40,2%	40,3%	40,5%	40,4%	40,4%	40,4%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuel, équivalent temps plein).

Notes : 1. Le salaire moyen pour 2008 correspond à la prévision du RESF annexé au PLF pour 2008.

2. Taux de droit commun au niveau du plafond de la sécurité sociale.

3. Entre 2000 et 2002, il existait une réduction de charges forfaitaire pour les entreprises passées aux 35h correspondant à un taux de réduction de 2,3% au niveau du salaire moyen brut mensuel.

Source : Mineie, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les allègements de cotisations sociales employeurs dont la montée en charge accompagnait le processus de convergence du SMIC et des GMR mises en place à l'occasion du passage au 35h sont unifiés. Ils sont désormais indépendants de la durée du travail pratiquée par l'entreprise : tout employeur bénéficie d'un allègement de 26% de ses cotisations sociales au niveau du SMIC (28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés depuis le 1^{er} juillet 2007).

Les cotisations salariales ont légèrement diminué en 2009, suite à la réduction de 0,05 point du fonds de garantie des salaires, de 0,15 % à 0,10 %. D'ici la fin de l'année 2009, cette cotisation devrait augmenter de 0,2 point.

22.4 - Taux de taxation par tranche de revenus

Taux moyen de taxation des revenus salariaux en 2009

Part de SMIC	Salaire brut mensuel du ménage (en €)	Taux moyen de taxation en 2009 (en %)*		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif
0,5	665	9,9	9,8	8,9
1,0	1 329	15,4	15,2	14,7
1,5	1 994	26,0	21,0	21,0
2,0	2 659	27,4	22,7	21,2
2,5	3 323	29,1	24,7	22,5
3,0	3 988	31,2	25,6	22,9
4,0	5 317	33,8	26,7	24,6
5,0	6 647	35,4	28,5	25,7
6,0	7 976	36,4	30,7	26,4
7,0	9 306	38,2	32,3	28,2
8,0	10 635	39,6	33,5	29,9
9,0	11 964	40,5	34,3	31,1
10,0	13 294	41,2	34,8	31,9
13,0	17 282	43,1	37,1	34,9
15,0	19 940	44,0	38,9	36,9

* Taux moyen de taxation = (cotisations salariales + impôt sur le revenu+ CSG+ CRDS)/ salaire mensuel brut

Notes : Les taux tiennent compte du bénéfice possible de la PPE (sans son articulation avec le RSA qui n'interviendra qu'en 2010).

Ce calcul ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations qui pourraient éventuellement leur être versées.

Au-delà d'un plafond sécurité sociale, les charges appliquées sont celles des cadres.

Les cotisations FGS sont celles observées en moyenne sur 2009 (0,2%).

A noter, deux changements méthodologiques par rapport au point 2008 : le Smic est désormais celui observé en moyenne sur 2009 (moyenne du Smic au 1er juillet 2008 et du Smic au 1er juillet 2009) ; l'impôt sur le revenu de l'année n est désormais calculé sur les revenus de l'année $n-1$ (et non n comme précédemment).

Lecture : un célibataire sans enfant rémunéré au SMIC (1 329 € brut) a un taux de taxation moyen de 15,4%.

Source : Mineie, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, maquette Paris, moyenne annuelle 2009.

Malgré des modifications apportées au modèle qui conduisent plutôt à une estimation plus basse du taux moyen de taxation (notamment le fait de prendre les revenus $n-1$ pour le calcul de l'impôt sur le revenu), en 2009, le taux moyen de taxation a globalement légèrement diminué.

Ligne directrice 23 :
Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain

23.M1 - Dépenses publiques d'éducation

Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation (1980 – 2008)

	1980	1990	2000	2007	2008
Dépense Intérieure d'Education (métropole+DOM) *					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	126,2	129,4
aux prix 2008 (en milliards d'euros).....	71,2	92,9	124,4	129,4	129,4
DIE/PIB en %	6,4 %	6,6 %	7,3 %	6,7 %	6,6 %
DIE/habitant aux prix 2008 (en euros) ...	1 320	1 600	2 050	2 030	2 020
Dépense moyenne par élève * :					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 570	7 780
aux prix 2008 (en euros)	4 400	5 500	7 350	7 760	7 780
Structure du financement initial (en %) ** :					
Etat	69,1 %	63,7 %	65,2 %	60,6 %	60,0 %
dont MEN-MESR.....	60,9 %	56,5 %	57,4 %	54,7 %	54,1 %
Collectivités territoriales	14,2 %	18,5 %	19,9 %	23,2 %	23,8 %
Autres administrations publiques et CAF.....	0,4 %	0,7 %	2,1 %	1,7 %	1,7 %
Total dépense publique d'éducation	83,7 %	82,9 %	87,2 %	85,5 %	85,5 %
Total dépense publique d'éducation / PIB	5,4 %	5,5 %	6,3 %	5,7 %	5,7 %
Entreprises	5,5 %	5,9 %	5,4 %	6,5 %	6,6 %
Ménages	10,8 %	11,2 %	7,4 %	8,0 %	7,9 %

* La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité Nationale. Celle-ci a été revue récemment pour l'ensemble de la période du fait de ruptures de série en 1999 et 2006. A partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'Etat ; les charges sociales, en particulier, sont mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'Etat. Pour plus de précision, se reporter à l'édition 2008 de L'Etat de l'école (<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-statistiques.html>).

Les montants des dépenses de l'année 2008 sont des montants provisoires.

** Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

Source : DEPP/MEN-MESR

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation: activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

En 2008, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 129,4 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 020 euros par habitant, ou **7 780 euros par élève ou étudiant**.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, avec une part de 5,9% en 2006, au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,7%), en deçà des Etats-Unis et de la Suède mais nettement au dessus de l'Espagne, de l'Italie ou du Japon.

23.M2 - Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé et classe atteinte par les jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé, classe atteinte:	CITE *	NF **	en pourcentage					
			2000	2004	2006	2008		
			H+F	H+F	H+F	H+F	H	F
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-5		82	83	83	83	81	86
Se répartissent ainsi :								
Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent	3-5	I-IV	62	65	66	66	61	71
Diplômés d'un CAP ou d'un BEP	3C	V	20	18	17	17	20	15
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18	17	17	17	19	14
Se répartissent ainsi :								
Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)	2		10	9	9	8,5	10	7
dont : Terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent	2	IV	4	5	5	4,5	5	4
dont : Terminale de CAP ou BEP	2	V	6	4	4	4	5	3
Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire	0-2		8	8	8	8,5	9	7
dont : Seconde ou Première générale ou technologique	2	V	1	1	1	1,5	2	1
dont : Sans étude, Premier cycle de l'enseignement secondaire, Première année de CAP ou BEP	0-2	Vbis - VI	7	7	7	7	8	6
Ensemble			100	100	100	100	100	100

* « niveaux » de la Classification Internationale Type de l'Education (anglais : ISCED), utilisée pour les comparaisons entre pays et les indicateurs communautaires.

** « niveaux » de la classification française interministérielle des Niveaux de Formation de 1969.

Lecture : En 2008, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans à l'enquête appartenant à des ménages ordinaires de France métropolitaine

Source : Enquêtes Emploi, de mars 2000 puis des quatre trimestres depuis 2004 (moyenne annuelle, pondération semi-définitive 2008), Insee, traitement DEPP

En 2008, 66 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un Baccalauréat ou un titre équivalent et 17 % des jeunes un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ou un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Ainsi, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent posséder, au minimum, un diplôme validant la réussite d'un enseignement secondaire de second cycle (d'au moins deux ans). Cette proportion est quasiment inchangée depuis 2000.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un second cycle (86 %), que les jeunes hommes (81 %). Elles sont davantage diplômées du baccalauréat que leurs homologues, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas un bagage suffisant pour une économie exigeante en connaissances. Cette proportion est quasiment stable depuis 2000.

Ces jeunes se partagent en deux groupes aux scolarités et formations différentes. Le premier groupe (8,5 % du groupe d'âges) a étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'a pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Le second groupe, de même ampleur, n'a pas eu accès à l'année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. A l'intérieur de ce second groupe peuvent être isolés 7 % des jeunes situés par la classification française de 1969 aux niveaux Vbis et VI. Ceux-ci n'ont pas eu accès à un enseignement ou une formation de « niveau CAP » (niveau V), niveau longtemps considéré comme minimal par les pouvoirs publics français.

23.M3 Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation

Pour 100 interruptions des études secondaires

classe d'inscription	NF *	2000	2003	2006	2007
Total Terminales de Baccalauréat et d'équivalents	IV	66,9	68,5	70,3	70,1
Terminales de CAP ou BEP **	V	23,7	22,7	22,6	22,2
Total élèves parvenus en Terminale d'un second cycle du secondaire		90,6	91,2	92,9	92,3
Fin de 2nde ou 1ères générales et technologiques	V	2,4	2,3	2,0	2,1
1er cycle, 1ère année CAP/BEP (sans qualification)	VI-Vbis	7,0	6,5	5,1	5,6
Total élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle du secondaire		9,4	8,8	7,1	7,7
Total des élèves interrompant pour la première fois des études secondaires		100	100	100	100

* Poste de la classification française des Niveaux de Formation de 1969.

** Comprend de 1 à 3% de sortants des premières années de baccalauréat et brevet professionnel (1 % en 2007).

Source : statistiques scolaires (synthèse des origines scolaires et géographiques des élèves et apprentis inscrits dans les collèges, lycées, lycées agricoles et centres de formation d'apprentis), MEN/MESR-DEPP.

Champ : France métropolitaine - Premières interruptions des études secondaires. Sont exclus les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2007, 8 n'ont pas atteint l'année terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

En 2007, les synthèses d'inscriptions de l'enseignement secondaire chiffrent à 7,7 % le pourcentage d'arrêts d'études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Ces arrêts d'études ont lieu après une inscription en classe de seconde ou première générale ou technologique dans 2,1 % des cas et, dans 5,6 % des cas, après une inscription en classes de premier cycle, de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de première année de brevet d'études professionnelles (BEP). A contrario, 92,3 % des jeunes qui arrêtent pour la première fois l'enseignement secondaire ont pu étudier jusqu'à la fin d'un second cycle, fut-il de deux ans.

23.M4 - Formation tout au long de la vie

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (2006)

	Toutes formations		
	Hommes	Femmes	Ensemble
25-34 ans	12,8	13,3	13,1
35-44 ans	10,3	10,8	10,5
45-54 ans	8,5	8,8	8,7
55-64 ans	3,1	4,2	3,7
Ensemble	8,8	9,3	9,1

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (2007)

	Toutes formations		
	Hommes	Femmes	Ensemble
25-34 ans	11,9	12,4	12,1
35-44 ans	10,3	10,9	10,6
45-54 ans	8,4	9,4	8,9
55-64 ans	3,4	4,3	3,9
Ensemble	8,6	9,3	9,0

Champ : individus âgés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales

Source : INSEE enquêtes Emploi 2006 et 2007 – calculs DARES

Note méthodologique : Le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par la Commission européenne

En 2007 le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 9,0 %. Il est stable par rapport à 2006 (9,1 %). L'accès à la formation reste très différencié selon l'âge : plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés. Les femmes, quelque soit l'âge, déclarent également davantage un accès à la formation.

Taux moyen trimestriel d'accès aux formations à but professionnel des salariés de 25 à 64 ans

(année 2006)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	15,1	18,8	16,5
Professions intermédiaires	14,6	15,9	15,2
Employés	11,7	9,0	9,6
Ouvriers	5,9	4,6	5,6
Ensemble	10,9	11,7	11,3

Taux moyen trimestriel d'accès aux formations à but professionnel des salariés de 25 à 64 ans

(année 2007)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	14,5	17,7	15,7
Professions intermédiaires	14,5	16,1	15,3
Employés	10,3	8,9	9,2
Ouvriers	5,9	4,3	5,6
Ensemble	10,5	11,5	11,0

Champ : salariés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales

Source : INSEE enquêtes Emploi 2006 – calculs DARES

Note méthodologique : Le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par la Commission européenne

En moyenne sur l'année 2007, 11,0 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi une formation à but professionnel sur une période d'un trimestre. Ce taux régresse légèrement par rapport à 2006 (11,3 %). Les ouvriers y accèdent trois fois moins souvent que les cadres ou les professions intermédiaires. Les femmes accèdent plus souvent à la formation que les hommes, mais cette égalité masque des écarts. Parmi elles, les cadres et professions intermédiaires se forment plus souvent alors que les employées et ouvrières bénéficient moins de formation que leurs homologues masculins.